

AG-2023-009 *Position de l'ADPQ sur l'utilisation de l'article 636 du CSR*
2023-05-04

- **Attendu que** la sécurité routière est une préoccupation majeure de la population et que près d'une vie par jour est perdue sur nos routes ;
- **Attendu que** les directeurs de police du Québec sont d'avis que le rapprochement avec la population et la confiance sont primordiaux dans une société libre et démocratique ;
- **Attendu que** certains groupes de pression font valoir le retrait de certaines actions policières en faisant fi de l'ensemble de la réalité dans laquelle nous vivons ;
- **Attendu que** le procureur général du Québec va en appel de la décision du juge Yergeau dans l'affaire Luamba ;
- **Attendu que** les différentes organisations policières du Québec sont en mouvement afin de s'assurer de diffuser informations et formations en profilage et diversité sociale ;
- **Attendu qu'un** comité sur le profilage racial et social a été mis en place afin d'améliorer la pratique policière ;
- **Attendu que** l'association des directeurs de police s'est positionnée sur l'utilisation et la viabilité de l'article 636 du CSR et a adopté en conseil d'administration la résolution CA-2023-003 ;
- **Attendu que** l'article 636 du CSR peut avoir une incidence sur le dépistage obligatoire en vertu du Code criminel, car cet outil provincial permet d'appliquer l'article (art 320.27 C cr) ;
- **Attendu que** les différents impacts quant à l'abolition de l'utilisation aléatoire de cet article sont d'importances dans notre bilan routier et le droit aux citoyens d'être en sécurité sur nos routes et que le volet dissuasif et préventif sont des éléments clés de la sécurité routière.

Nous recommandons au gouvernement:

- De demander à la Sûreté du Québec en tant que gestionnaire du centre de renseignement policier du Québec dit le CRPQ, de procéder à l'élaboration d'un préformât (FIR) facilitant la collecte de données quant à l'utilisation de cet article.
- Afin de créer un registre sur l'utilisation et le résultat, de demander aux corps policiers une reddition annuelle accompagnée des différents contextes d'utilisation de cet outil.
- De demander à l'école nationale de police du Québec de voir à une formation continue en la matière quant aux pouvoirs et devoirs, mais également sur la diversité sociale et raciale.
- Si le gouvernement désire faire la cueillette d'information sur l'ethnicité des conducteurs, nous recommandons que ce dossier devienne une responsabilité de la société d'assurances automobile du Québec.
- De lancer un forum gouvernemental sur le profilage et de s'assurer de la participation des organisations policières du Québec ainsi que l'ADPQ.
- D'émettre en consultation et concertation avec l'ADPQ, une politique sur l'interception aléatoire de véhicules au Québec.
- De rendre une décision quant au dossier des caméras portatives et son financement au plus tard dans 6 mois.
- D'exiger à la société d'assurance automobile du Québec de poursuivre le financement du système de reconnaissance de plaque d'immatriculation (SRPI).

Soumis par M. Pierre Brochet, président
Adoptée à l'unanimité le 4 mai 2023